

SSCT INITIALE POUR LES ÉLUS DU CSE



OBJECTIF GÉNÉRAL

Développer les compétences des élus du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail pour leur permettre d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques professionnels, tout en agissant en acteurs responsables dans l'amélioration des conditions de travail, conformément aux articles L2315-18 et suivants du Code du travail.

OBJECTIFS

- S'approprier les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité pour mettre en place des actions de prévention.
- Adapter les missions de santé, sécurité et conditions de travail à son contexte et à son secteur d'activité pour informer sur la prévention des risques professionnels.
- Réaliser des missions d'enquête et d'inspection au sein de sa structure.

PROGRAMME

- Le rôle et fonctionnement du CSE
- Les missions SSCT du CSE
- Les moyens alloués au CSE
- Les partenaires du CSE en matière de SSCT
- Les aspects juridiques et réglementaires en matière de SSCT
- Les moyens d'action des membres du CSE
- La santé et la sécurité au travail
- Les maladies professionnelles et les accidents du travail
- La pénibilité au travail
- réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
- La prévention des risques professionnels
- Les Risques psychosociaux (RPS)
- Jeu pédagogique: identifier et évaluer les risques dans diverses situations
- Exercice d'application : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité
- Rédaction et mise à jour du DUERP et PAPRI Pact

Pour plus de 300 salariés:

- la commission SSCT
- les différentes commissions